

Institut CGT
d'Histoire Sociale de
Seine Maritime

Revue départementale
d'Histoire Sociale

Automne 2006
Numéro 26

Le fil rouge



Le Port du Havre en 1934; s'il n'y avait pas la gare, on pourrait difficilement reconnaître sur cette photo, les docks cafés qui, avec elle, sont les seuls à exister en 2006 – Coll. Jean Legoy

Le Havre
Le quartier
de l'Eure
Mémoire industrielle
à préserver

p4 à 11

Rapports sociaux
dans le textile
d'Elbeuf
sous
l'Ancien régime

p12 à 18

Activité de l'IHS-CGT-76
Échos du 70e
anniversaire
de 1936
en Seine-Maritime

p 19 à 22

A votre disposition : L'IHS-CGT de Seine Maritime, partenaire de Vivats et la Ville du Tréport pour une exposition itinérante à découvrir et à faire découvrir :

SOUS L'USINE LA PLAGE : « A LA CONQUETE DU TEMPS LIBRE »

Une exposition pour marquer les 70 ans des Congés payés de 1936 à 2006. Une exposition à la disposition des syndicats CGT, des Comités d'Entreprise et des associations et institutions qui le souhaitent.

C'est une exposition qui a besoin d'une surface de 35 m² au sol pour être installée.

Elle est évolutive (sur demande des panneaux peuvent être modifiés et on peut en ajouter de nouveaux).

Elle a été réalisée par Tourisme Loisirs Culture (Vivats), notre IHS CGT 76, et la Ville du Tréport.

Ce n'est pas une exposition de plus sur le

Front Populaire. Beaucoup d'autres expositions ont été consacrées à cette belle et riche aventure sociale, certes, mais cette exposition, écrite par Jean Michel Leterrier à partir de son livre qui vient de paraître, est pour tout adhérent ou sympathisant de la CGT une espèce d'album de famille que l'on regarde avec plaisir, intérêt et qui suscite la réflexion.

Pour tous renseignements la concernant s'adresser à Jacques Defortescu à la Maison CGT de Seine-Maritime à Rouen (02.35.58.88.38) ou à Alain Bozec 36 rue Clovis Le Havre (02.35.21.82.40)



2007

Soutenez votre institut et

Le fil rouge

L'Institut CGT d'Histoire sociale de Seine-Maritime vit essentiellement grâce aux moyens provenant de la cotisation annuelle de ses adhérents, et au dévouement de ses historiens bénévoles.

Si vous appréciez *Le fil rouge*, soutenez l'IHS-CGT-76: **adhérez à notre association loi 1901.**

Faites connaître *Le fil rouge* autour de vous; faites adhérer vos ami(e)s, votre syndicat, votre association, votre comité d'entreprise, votre municipalité, etc.

Si vous ne l'avez pas encore fait, et sans attendre celle de 2007,

pensez à Régler

Votre cotisation 2007 !



Nous avons reçu le N°99 des

A noter à son sommaire:

1. Le billet d'Elyane Bressol
2. La vie des IHS (soirée Visite nocturne d'histoire sociale en Seine-Maritime)
3. Dossier: le Statut général des Fonctionnaires (1946-2006) — René Bidouze,
4. Images: L'année 1946 et le 26ème congrès de la CGT — André Narritsens,
5. Actualité: La CGT et la création du ministère du travail — André Narritsens,
6. En débat: a jeune CGT-U et la Charte d'Amiens — Pierre Vincent
7. Société: Le suffrage « universel » — Raymond Huard

Sommaire

page 3:

Éditorial

Le n° 26, coïncide avec le 10ème anniversaire de l'IHS-CGT-76

Par François Auvray

pages 4 à 11:

Sauver la mémoire industrielle du quartier St Nicolas de l'Eure, du Havre

Par Marius Bastide

pages 12 à 18

Aperçu des rapports sociaux dans l'industrie textile d'Elbeuf du 17e au 20e siècle — 1ère partie les 17e et 18e siècles.

Par Pierre Largesse

pages 19 à 22:

L'IHS-CGT-76 et le 70e anniversaire de 1936 en Seine-Maritime

*Par Marius Bastide,
Serge Laloyer, et
Pierre Largesse*

Page 23

Bulletin d'adhésion 2007

Chères adhérentes et chers adhérents de notre Institut d'Histoire Sociale de Seine Maritime,

Nous vous présentons toutes nos excuses quant au retard que vous avez pu constater dans la publication du « Fil rouge » dont vous attendez chaque fois avec impatience l'arrivée.

La multiplication des initiatives autour du 70e anniversaire de 1936 et la publication du livre « 1936, ils ont osé ils ont gagné », ont énormément mobilisé nos énergies, au détriment de la régularité de la publication du Fil rouge.

Nous espérons que vous ne nous en tiendrez pas trop rigueur, et que vous nous renouvellerez votre confiance en 2007.

Le Conseil d'Administration

Éditorial

Nous fêtons le dixième anniversaire de notre IHS CGT de Seine-Maritime avec ce numéro 26 du « **Fil rouge** » qui, une nouvelle fois, relie histoire et présent, comme nous essayons de le faire toujours.

Notre IHS a, en effet, été créé en décembre 1997; dix ans déjà !

Marius Bastide raconte dans un premier article de la vie du quartier de l'Eure, au Havre. L'évolution de son économie, de sa population, l'industrialisation et son déclin. Les luttes menées par les dockers, les marins, les métallos et la population, sont ici évoquées, relatées, analysées sur plus de 100 ans. Il témoigne d'une riche histoire que les chamboulements du quartier — désindustrialisation, déplacement géographique du port, projets immobiliers et aménagements mirifiques — effacent. Restent les écrits, mémoires, images, témoignages, c'est ce qui motive ce texte.

Pierre Largesse écrit sur la vie, la lutte, l'économie, la société dans la région d'Elbeuf aux 18ème siècle ; On y découvre que lutter pour vivre, pour vivre mieux, pour la dignité, le pain, contre un patronat avide de profits, ne date vraiment pas d'hier. Si c'est difficile, compliqué et dur, aujourd'hui, nos anciens, qui ont ouvert la voie des luttes sociales, du syndicalisme, ne « se marraient » pas non plus !

Heureusement il y a eu ces luttes (pas toutes gagnantes), et ces milliers d'autres pendant le 19ème et le 20ème siècle, qui ont, toujours dans les conditions de leur époque, contribué à soulever le joug, et, en refusant plus de misère, en relevant la tête et en s'unissant, d'arracher de sacrées améliorations (Salaires, conditions de travail, réductions d'horaire, interdiction du travail des enfants, sécurité sociale, etc....). Elles ont aussi permis d'affirmer qu'une autre vie est possible et de le démontrer, en créant et structurant le syndicalisme, qui préparera les luttes suivantes... 1936, 1945, 1968, et d'y entrevoir le bonheur ...

Justement à propos de « 36 » et de son 70ème anniversaire, dans un article d'actualité sur la vie de notre Institut, vous découvrirez quelques unes des initiatives multiples de notre IHS CGT 76 « qui a osé » à cette occasion publier un livre racontant l'histoire des luttes de 1936 en Seine Inférieure. Gros travail, de recherche et d'écriture, document de réflexion et de « référence » (sans fausse modestie).

Ce livre est un véritable succès d'édition puisque nous en avons épuisé les 2000 exemplaires de la première. Il a été réédité et est de nouveau disponible.

Qui a dit que l'histoire sociale n'intéressait personne ? Qui peut prétendre qu'elle n'aurait pas d'avenir, et serait un avatar négligeable face à la « Grande Histoire » ? Rois, reines, généraux, présidents, maréchaux, empereurs, grands patrons ont-ils eu plus de mérites, d'importance, de courage que le peuple ? Ont-ils pris plus de risques assumés que les militants, les créateurs des syndicats, les révolutionnaires, les antifascistes, les résistants, ou les pacifistes ? Ont-ils mieux montré que d'autres ce dont l'homme peut être, et faire de grand ? Ont-ils montré l'exemple ? Ont-ils été plus honnêtes, droits, humains ou solidaires ? ... Vaste débat !

Notre Institut d'Histoire Sociale, lui, s'est efforcé depuis 10 ans de montrer toute la richesse de la vie sociale de ceux qui travaillent, leur histoire et leurs luttes, celle « des damnés de la terre » en Seine Maritime. Et nous avons du grain à moudre ! Nous « embauchons » (des bénévoles) !

Car côté cœur il y a de la place à l'IHS CGT.

- Les friches Caillard au Havre -

Sauver la mémoire du quartier industriel Saint Nicolas de l'Eure au Havre

Par Marius Bastide

Le plan de rénovation du quartier de l'Eure

En début d'année 2006, les bulldozers et pelleteuses sont entrées en action, la place est libre maintenant pour les travaux de nivellement et de voirie de la rue Aviateur Guérin aux quais de la Marne et de la Saône, pour édifier le nouvel ensemble immobilier.

C'est le 7 mars 2005 que la Municipalité du Havre a présenté le projet de restructuration de ces friches industrielles de l'ancienne Société Caillard.

Déjà sur le quai Frissard et près du Bassin Paul Vantine les anciens Docks ont été transformés en salles de Sport, de Spectacle et d'Exposition : les docks Océane et les Docks Café.

A quelques encablures va être édifié « Odyssey 21 » le Centre de la Mer et du développement durable, avec ses installations ludiques et son centre commercial « les Docks Vauban », le 17 février 2006, la Commission Départementale de l'Équipement Commercial a donné son autorisation à ce projet phare de la Municipalité.

Cette rénovation urbaine s'inscrit dans des perspectives à moyen terme de développement du centre ville vers les quartiers sud. Déjà de grands travaux ont été engagés à l'entrée du Havre au niveau des gares avec la construction d'hôtels, de buildings à vocation commerciale dont le nouveau siège de la Chambre de Commerce.

Le quartier Saint Nicolas de l'Eure est entré dans une profonde mutation.

Déjà, suite au transfert des Dépôts et Ateliers de la

Compagnie des Autobus de la Communauté d'Agglomération, la Clinique des Ormeaux a construit, sur ces terrains de la rue Marceau, ses nouvelles installations.

L'actuel plan de rénovation comporte la construction de 442 logements, un tiers en locatif dont 40 en locatif social. Une résidence médicalisée de personnes âgées de 105 chambres s'installera à l'angle des rues Pierre Guinard et Louis Eudier. Un jardin fluvial sera aménagé aux quais de la Marne et de la Saône. Divers bureaux et laboratoires viendront redonner vie à trois bâtiments des anciennes usines Caillard.

On attend environ 1500 nouveaux résidents. Les investissements privés s'élèvent à 100 millions d'euros. Les collectivités engagent un apport de 21 millions.

Les habitants sont satisfaits de la disparition des friches mais redoutent que les promoteurs de ces constructions de standing étendent leurs ambitions au détriment de l'habitat traditionnel du quartier. Déjà pour le futur parc immobilier, le prix du mètre carré s'envole... 3000, 3200 euros... des prix de vente comparables à ceux pratiqués dans les quartiers « cotés » du Havre.

Les élus de l'opposition au Conseil Municipal dénoncent ce projet immobilier qui ne correspond pas aux besoins de logements sociaux pour des familles à revenus modeste.

De fait, même si le projet immobilier actuel, à l'initiative de la Municipalité, incluse 40 logements « sociaux » sur 442 logements neufs, le mouvement est enclenché vers une mutation importante de l'habitat. Ce remodelage du tissu social du quartier aura des répercussions sur la composition du corps électoral local.

Le processus de désindustrialisation de la ville du Havre se poursuit. Dans deux à trois ans, de nouveaux habitants vont s'approprier ces espaces réaménagés. Beaucoup ignoreront que, pendant des décennies, voire un siècle et demi, ce quartier a été le centre des embarquements des marins, de l'embauche des dockers, des allées et venues du millier d'ouvriers de Caillard employés à la construction des grues portuaires et à la réparation des navires.

Puisque les bulldozers n'ont pas attendu pour « faire la une »... Cet article voudrait livrer un premier aperçu sur l'histoire de l'ensemble de ce quartier Saint Nicolas de l'Eure.

Un village de pêcheurs, dit de « Leure » est devenu, en 1852, un « quartier » de la ville du Havre

A grand pas, remontons le passé...

Dès le XI^{ème} siècle, sur une crique de l'estuaire, s'est installée une population de pêcheurs, de palétuviers, d'éleveurs de bétail, qui donne naissance au village

Saint-Nicolas de Leure.

Avec le développement des activités de négoce des Armateurs rouennais, la crique de l'Eure devient un relais du Port d'Harfleur. Les navires viennent y décharger leurs denrées sur des « aléges et des forçets » qui se dirigent ensuite vers Harfleur et Rouen.

La fosse de Leure devient un premier chantier naval. En 1517, François 1^{er} y fera construire une nef de 500 tonneaux.

La décision royale de créer, sur une crique plus avant dans l'estuaire, le nouveau Port du « Havre de Grâce » provoque le déclin économique de Leure. De plus, les incursions de la Marine anglaise vont, à plusieurs reprises, piller le petit port côtier. Les terres retournent en grande partie aux marais.

La vocation militaire du Port du Havre, décidée par François 1^{er} est abandonnée au profit des activités de commerce : suppression de l'Arse-nal, des corderies... La ville étouffe derrière ses remparts. Le 9 juillet 1852, une loi programme la démolition des fortifications et l'annexion au Havre des terres de Leure, d'Ingouville, du bas-Sanvic et d'une partie de Graville (jusqu'au quartier Sainte-Marie).

Ainsi le village de l'Eure revit en devenant un quartier du Havre.

Le quartier Saint-Nicolas de l'Eure devient le centre du trafic maritime et portuaire du Havre

Les fortifications démolies, l'extension principale de l'activité maritime ne peut se faire qu'en direction du sud.

Après les premiers bassins, du Roy, du Commerce, de la Barre, Vauban... les grands travaux maritimes concernent la création des bassins de l'Eure et Bellot. Puis ce sera le grand bassin de marée accessible aux grands Transatlantiques.

Le quartier des marins.

L'ancien village est devenu le rendez-vous des marins

des nouveaux bassins.

C'est un relais d'hébergement lors des embarquements. Des « taxis-bretons » assurent le transport groupé et l'acheminement des navigants jusqu'à leur domicile familial en Bretagne.

Le Syndicat CGT des Marins y a installé son siège et tient ses permanences rue Pierre Guinard.

Cafés, bars et restaurants sont nombreux et souvent fréquentés. Ce sont des lieux de convivialité, de rencontres de « pays », de passe-temps lors des escales. Des noms sont encore dans les mémoires : les Grands Bassins, Marie-Louise, le syndicat, le Jean Bart...

Les Œuvres sociales de la marine feront édifier, Boulevard Amiral Mouchez, un bâtiment important dénommé « Foyer du Marin ». Plus tard, cette structure

d'accueil servira au logement de travailleurs immigrés. Aujourd'hui, au Centre-ville, au quartier des Halles, la « Maison des Gens de Mer » poursuit des activités au service des navigants.

De nombreuses familles bretonnes s'installeront à Saint-Nicolas. Un ensemble im-

mobilier, dit aujourd'hui « Le Foyer Belge », à l'angle des rues actuelles de Prony et Louis Eudier, servira à l'hébergement de ces nouveaux havrais.

Après le quartier Saint-François, Saint-Nicolas de l'Eure, peu à peu, perdra sa réputation, souvent surfaite, de marins en goguette à la recherche d'un embarquement. Adieu le folklore... Les Compagnies Maritimes se sont attachées leur personnel, les embauches sont programmées, les bureaux gèrent les embarquements au rythme de plus en plus régulier des navires.

La CGT du milieu maritime développe son action syndicale au niveau des grandes sociétés comme la Compagnie Générale Transatlantique, les Chargeurs Réunis, Worms, la Péninsulaire... La structure syndicale saura s'adapter pour répondre aux besoins spécifiques de chaque catégorie de navigants et de tous niveaux hiérarchiques. Syndicats de marins du Pont, de la Machine, du personnel civil si nombreux sur les paquebots, Syndicats des Officiers, Pont Machine, Syndicat du Personnel Sédentaire (services et ateliers



L'entreprise de réparation navale Caillard dans le quartier de l'Eure
— Coll. PA Grofillex



Marché de Leure en 1909— Coll. Jean Legoy



Marché de Leure en 1909— Coll. Jean Legoy



La rue Bellot en 1902— Coll. Jean Legoy



Angle du Quai de la Marne en 1911 — Coll. Jean Legoy

d'entretien des Compagnies). Des Conventions Collectives sur le statut des gens de mer ont été négociées grâce aux luttes syndicales. La profession de navigant, malgré ses astreintes, restera très attractive jusqu'aux années 1975 – 1980.

Depuis, la situation est toute autre. Le désarmement du « France » et sa mise au garage au quai de « l'oubli » ont sonné le glas du transport des passagers sur les lignes transatlantiques.

La Marine Marchande Française, en prélude au déferlement du mouvement de « mondialisation libérale » qui atteint, aujourd'hui, tous les secteurs de l'Économie, a perdu son identité nationale. Rares sont les navires sous Pavillon Français ou assimilés. Les marins sont d'origine étrangère. Seul l'encadrement supérieur (trois personnes ?) est assuré par des ressortissants français ou européens.

Les Navires accostent à l'est de l'ancien Port, près des nouveaux espaces portuaires accessibles aux porte-conteneurs.

Les marins, lors des escales, n'ont plus le temps de venir « en ville ». De plus, on voudrait les utiliser comme main d'œuvre sur les opérations portuaires, lors des escales.

Il est bien fini le temps des marins du quartier de l'Eure.

Le quartier des Dockers

Du Pont 3, quai de la Marne, au quai de la Saône et à la rue Marceau, nous sommes au cœur du passé des Dockers.

Plusieurs écrits ou films ont évoqué les dures conditions de travail des ouvriers des quais. Armand Salacrou créera la pièce de théâtre « Boulevard Durand » relatant le procès du secrétaire général du syndicat des dockers charbonniers. Plus récemment, Philippe Huet, dans son livre « Les quais de la Colère » rappellera ces événements et les luttes syndicales du début du vingtième siècle.

On ne peut parler des dockers du quartier de l'Eure sans évoquer la figure du militant syndical, Jules Durand.

Le 20 février 2006, au cimetière Sainte-Marie, pour les 80 ans de sa mort, devant la stèle érigée en son hommage, les syndicats des Ports et Docks et l'Union Locale CGT du Havre ont célébré la mémoire de ce militant poursuivi par la haine patronale, victime de manœuvres de « jaunes » briseurs de grève, de campagnes de presse, de machination politico judiciaires.

Suite à la mort d'un provocateur lors d'une rixe, Jules Durand est accusé d'avoir appelé au meurtre au cours d'une prise de parole. Il est condamné le 25 novembre 1910 à être décapité. Suite à la grève générale au Havre le 28 novembre 1910, aux mouvements de solidarité des dockers anglais et américains, à la protestation

générale initiée par la ligue des Droits de l’Homme, Durand est libéré le 15 février 1911. Il sera totalement innocenté le 18 juin 1918. Mais Jules Durand n’a pu supporter son injuste condamnation et son internement. Il sera maintenu 40 jours en camisole de force, il mourra le 20 février 1926 à l’asile de Rouen (Quatre Mare).

C’était un militant qui habitait au quartier de l’Eure, quai d la Saône. Les dockers n’oublient pas ces années noires. Mais le pouvoir des grandes sociétés du Négoce, en éliminant un militant, n’ont pu écraser le mouvement d’émancipation des travailleurs des quais.

Les divers syndicats CGT des nombreuses corporations portuaires vont progressivement se rassembler en un syndicat unifié qui peut parler d’une seule voix face aux Employeurs de Main-d’œuvre.

La puissance syndicale s’impliquera dans la gestion de la profession. Un statut particulier est mis en place, pour les relations Employeurs et Syndicat CGT, en ce qui concerne les embauches, l’organisation du travail, les contentieux collectifs et individuels, les rémunérations, voire la participation aux résultats bénéficiaires du trafic marchand mensuel.

C’est au Pont 3, place Léon Carlier, que se déroulent les embauches journalières des dockers. Au tintement de la cloche, les bordées sont constituées en fonction du trafic. Les petits chefs ont leurs habitués. La journée de travail est souvent modulée en deux « shifts » (deux équipes ». des conventions particulières prévoient que le shift peut être « pété en deux », fractionné en deux sous équipes, quand le travail est urgent et exige un rendement maximum. Alors, on tire au sort qui sera de la première ou de la deuxième bordée. Tant mieux pour la seconde équipe si la première a bien avancé le déchargement. Tant pis pour elle si des imprévus sont intervenus. Il faudra « aller à finir ».

Quand est terminée l’embauche des « professionnels », si besoin est, on embauche des dockers occasionnels. Il s’agit de personnes qui désirent devenir, un jour des « pros ». Ce sont des gens qui complètent ainsi leurs revenus. D’autres vivent de ces embauches aléatoires au jour le jour.

Chaque matin, au Pont 3, se déroulait un spectacle singulier. C’était une marée de vélos couchés sur la chaussée qui s’étalait du quai d la Marne à la rue amiral Courbet devant les portes de l’Atelier d Mécanique de l’Usine 1 Caillard.

Quand la vague de vélos des 2 000 dockers s’était retirée, arrivait la nouvelle vague des vélos des Métallurgistes, des 1 000 employés des usines Caillard.

Cette organisation collective d’embauche des ouvriers des quais a représenté une étape importante de la normalisation de la profession, en comparaison de pratiques antérieures quand le recrutement et les remises de payes étaient effectués par des petits chefs dans les café du quai de la Saône.

Le Centre d’embauche sera déplacé du Pont 3 vers l’est du quartier, au niveau de la rue Marceau. Un hall important est édifié ; le « Bureau Central de la Main d’œuvre »

(BCMO), dénommé familièrement « le parapluie ». Désormais, on embauche à couvert : les surfaces sont suffisantes pour mettre chacun à l’abri des intempéries. En annexe au BCMO sont adjoints des services administratifs dont la Caisse des Congés Payés. Les temps ont changé ; finie la marée des bicyclettes, les dockers garent

leurs voitures sur un vaste parking et dans les rues adjacentes.

Face au BCMO est construit, rue du Général Chanzy, l’immeuble du Syndicat, des Activités Sociales au service des dockers, restaurant, lieux d’accueil, salles de réunions...

Le trafic du Port du Havre connaîtra de profondes mutations. Les transports en vrac vont diminuer, réservés au pétrole, aux minerais, aux produits chimiques, aux céréales... Les nouveaux conditionnements des marchandises et leurs manutention de plus en plus mécanisée, modifient les conditions de travail, font reculer la pénibilité, mais réduisent le nombre des emplois.

Ces changements sont amplifiés avec la généralisation de la conteneurisation du transport maritime. Le stockage des marchandises n’est plus effectué sous des hangars. Les conteneurs sont gérés sur des surfaces en plein air qui vont se multiplier au détriment des



La cloche des dockers en 2006

anciens docks devenus obsolètes.

Pour ce nouveau trafic maritime, le Port Autonome engagera deux grandes vagues d’investissements.

Une première étape consistera à créer des « Terminaux » de déchargement pour les navires porte-conteneurs, au niveau du quartier des Neiges, puis détendre ces installations en construisant la Grande Ecluse François 1^{er} qui ouvre la voie vers de nouveaux bassins à niveaux constants, le long du Grand Canal Maritime.

Compte tenu du gigantisme des nouveaux porte-conteneurs et des astreintes liées au franchissement de l’Ecluse, le Port a engagé la construction de Port 2000, un nouveau bassin de marée gagné sur l’estuaire. Les premiers quais sont terminés et seront progressivement mis en service au cours de l’année 2006 et les suivantes.

Les évolutions du Port ont provoqué le déplacement des lieux de travail des dockers. La profession s’est réorganisée en fonction de ces nouvelles réalités. Des luttes syndicales importantes ont fait face aux tentatives patronales de mettre fin au statut des dockers.

Un accord est intervenu en 1992 qui met fin au Bureau Central de la Main d’œuvre et rattache chaque docker à une entreprise de manutention portuaire.

Le Syndicat a négocié le maintien de structures communes à la profession et la gestion centralisée des activités sociales.

Le Hall du BCMO rue Marceau prolongée est devenu une salle de sport. Le foyer des dockers, rue Général Chazy, est toujours le siège du syndicat et des activités sociales.

Ainsi sont tournées les pages d’histoire écrites au quartier de l’Eure par les ouvriers du port. L’avenir des 2 000 travailleurs se déroule sur les terminaux et sur Port 2000.

Les luttes syndicales se poursuivent, en particulier contre les directives libérales de Bruxelles. Les mouvements de grève se mènent aujourd’hui, en commun avec les dockers de la Communauté Européenne et au niveau mondial.

Le quartier de l’Eure, dès 1850, devient une pépinière d’entreprises artisanales et industrielles.

Le développement des activités maritimes et portuaires au quartier de l’Eure créé un « appel d’air » pour l’installation de nombreuses sur des terrains occupés précédemment par des pêcheurs et des ostréiculteurs.

Ces terrains disponibles se situent à l’est du Bassin Bellot, dans un quadrilatère délimité par la rue du Dock, les quais Bellot, de la Seine, de la Marne et des rues Amiral Courbet, François Arago, Joseph Périer (Louis Eudier).

La rue Amiral Courbet fixe, alors, la limite entre le centre commerçant de l’ancien village de Leure et ces terrains à future destination industrielle.

Parmi ces entreprises venues s’installer, certaines vont gagner de prochains chapitres de ce mémoire. Il



Sortie des Chantiers de Gravelle

serait regrettable de laisser dans l’oubli toutes les autres initiatives artisanales qui témoignent, sur le quartier de l’Eure de l’essor extraordinaire des industries à partir de 1850.

La recension, pour l’arrondissement du Havre, éta-

blie par la Chambre Syndicale Patronale de la Métallurgie, nous permet d’établir la liste des ateliers venus s’installer sur ce quartier de l’Eure.

Selon l’ordre chronologique, autant que possible, voici un aperçu un peu didactique de cette « pépinière d’entreprise », au quartier de l’Eure.

Les Ateliers Nillus ouvrent sur la partie est du bassin de Leure un chantier pour le montage des « coques en fer », nouvelle technique remplaçant les coques traditionnelles en bois des navires. Le chantier verra la construction de 25 navires. En 1860, 200 personnes travaillent au Chantier. En 1870, les activités cessent. Suite à l’achèvement du bassin de Leure, on construit le quai Renaud.

La Société des Chantiers et Ateliers du Canal Vauban (Mazeline) acquiert un terrain dans la partie est du bassin de Leure et y effectuera jusqu’en 1872 le montage de « coque en fer ».

Cette société est de venue « Compagnie Anonyme des Chantiers et Ateliers de l’Océan. En 1868, elle obtient le droit de construire des navires, à l’est du bassin de Leure.

En 1872, la société est rachetée par les Forges et Chantiers de la Méditerranée. 210 personnes sur le chantier du bassin de Leure. Ce chantier sera transféré pour créer le « Chantier de Graville » au site des Neiges.

La société Victor Dubus, après un transfert rue de Fleurus, s’installe au quartier de Leure, rue du Dock. Cette entreprise a repris les activités mécaniques d’Achille Louvet qui a créé en 1850 un atelier de mécanique, boulevard d’Ingouville. La raison sociale, en 1887, devient « Société Dubus et A. Dupont ».

En 1914, la Société deviendra « SA Dupont » avec un effectif de 100 personnes. Les ateliers construisent des machines pour l’industrie et font de la réparation navale. En 1918, la société « SA Dupont » cèdera ses ateliers à la Maison « Beliard Crighton et Compagnie ».

La Société Caillard, fondée en 1859, s’installe sur l’ancien Parc à Huîtres, quai de la Marne.

Transfert de la chaudronnerie Commauche rue du Dock, entreprise qui avait en 1880 repris l’ancienne forge Cailly et David, 12, cours de la République, près de la Gare.

La Société Delhomme et Compagnie s’installe dans l’Eure, 48 – 50, Rue Joseph Périer et 40 – 44, Rue du Dock (Aviateur Guérin). En 1872, Delhomme avait racheté un petit atelier à Saint-François, rue de Percanville. La maison est spécialisée dans la construction de chaudières marines, d’appareils de cuisine pour les navires. Fournisseur de la Marine Nationale, des grands chantiers de construction, réparateur de navires, Delhomme et Compagnie sera repris par la maison Beliard Crighton et compagnie en 1924.

La compagnie Maritime des Chargeurs Réunis qui dispose de Services techniques rue de l’Eglise acquiert des terrains rue du Dock. Là seront installés les services de maintenance et de réparation des navires des « Chargeurs ».

1886 Fondation de la Maison Halm, rue Amiral Courbet, entreprise de voilerie, confection de bâches. Après 1945, la production s’oriente vers les profilés métalliques et tout types de glissières à biles. Devenue la société Chambrelan, elle s’installe en 1960 rue Joseph Périer

1895 En 1895, création de la chaudronnerie Samson,



Foyer du marin

rue du Dock.

1914 La Société belge de réparation de navires, Béliard Crighton et Compagnie s’installe 50, Rue Aviateur Guérin avec des ateliers rue Joseph Périer, François Arago, Amiral Courber. En 1918, elle reprend les ateliers « A. Dupont » et en 1924 les Ateliers « Delhomme ». Après la guerre de 1914-1918, Béliard reprend ses activités en Belgique mais conserve un siège social en France et des ateliers au Havre et à Dunkerque. Avec son millier d’employés au Havre, Béliard est devenu un sérieux concurrent de Caillard en réparation navale. En 1957, des accords de fusion-absorption conduiront à la suppression des Ateliers Béliard Crighton et Cie au Havre

1920 Création de la Fonderie Simmoneau spécialisée en bronze phosphoreux, 35bis – 39 – 43, Rue Amiral Courbet. Reprise en 1933 par la « Fonderie du Havre et de Normandie » elle occupait 60 à 70 personnes. Elle sera fermée en 1956.

1921 Fondation de la Maison Maubisson, 34, Rue de Prony, chaudronnerie, tôlerie, réservoirs à mazout et à air comprimé.

1948 La SARL « Anciens Établissements Bichet » est transférée 48, Rue Marceau. Société de chaudronnerie et de travaux pour la Marine, Emise Planchais l’avait créé en 1895. En 1902, les frères Delozanne l’avaient reprise. En 1920, Ed. H. Bichet la rachète. Cette société sera transférée au 15, Boulevard Jules Durand et sera mise en règlement judiciaire en 1980

1952 André Lepetit créé une SARL pour la réparation des moteurs diesel et groupe électrogènes de bord. Aujourd’hui la SA Lepetit dispose d’un réseau de distribution et d’agents spéciali-



Près de la place Caillard, une rue porte le nom de Louis Eudier, ancien secrétaire général du syndicat CGT de la métallurgie, puis de l'union locale du Havre. — Coll M. Bastide



Photo en 2006 de ancien siège du syndicat CGT des marins au quartier de l'Eure. — Coll. M.Bastide



« Commerce de bouche »: café de la métallurgie et de la marine. — Coll. M. Bastide



Des ouvriers de Caillard-Réparation Navale, en grève devant le siège de l'usine, rue Bellot en avril 1975; menaces sur l'emploi — Coll. Marius Bastide

sés. La société a été transférée 169, Boulevard de Strasbourg.

1956 La Société SACEM monte des ateliers de construction d'ascenseurs, rue Aviateur Guérin. En 1970, les activités cesseront et une partie du personnel sera repris par la Société Caillard. Dans les locaux, SORETEX va engager des activités de décaféinisation. Elle deviendra l'usine havraise de Hag-Coffex du Groupe Kraft-Foods-France, filiale du géant américain de l'alimentation et de la boisson « Kraft-Foods ». En octobre 2005, la décision est prise de fermer trois sites de production, dont le Havre.

1979 Création de la Société Normande de Protection des Métaux SNPM spécialisée dans les traitements de surface des métaux, 30, Rue Joseph Périer.

Sur les friches de Caillard, viendront s'implanter des services de la Ville, des sociétés de transports, des activités d'emballage et de caisserie.

Cette recension du passé industriel du quartier de l'Eure concerne surtout des entreprises de la métallurgie. Il faudrait évoquer d'autres secteurs d'activités :

l'entreprise « Peinture Navale, rue de Prony, qui était avec TMT (Travaux Maritimes et Terrestres) l'une des deux grandes sociétés de carénage de navires. Elle disparaîtra en 1980, suite à la crise de la réparation navale.

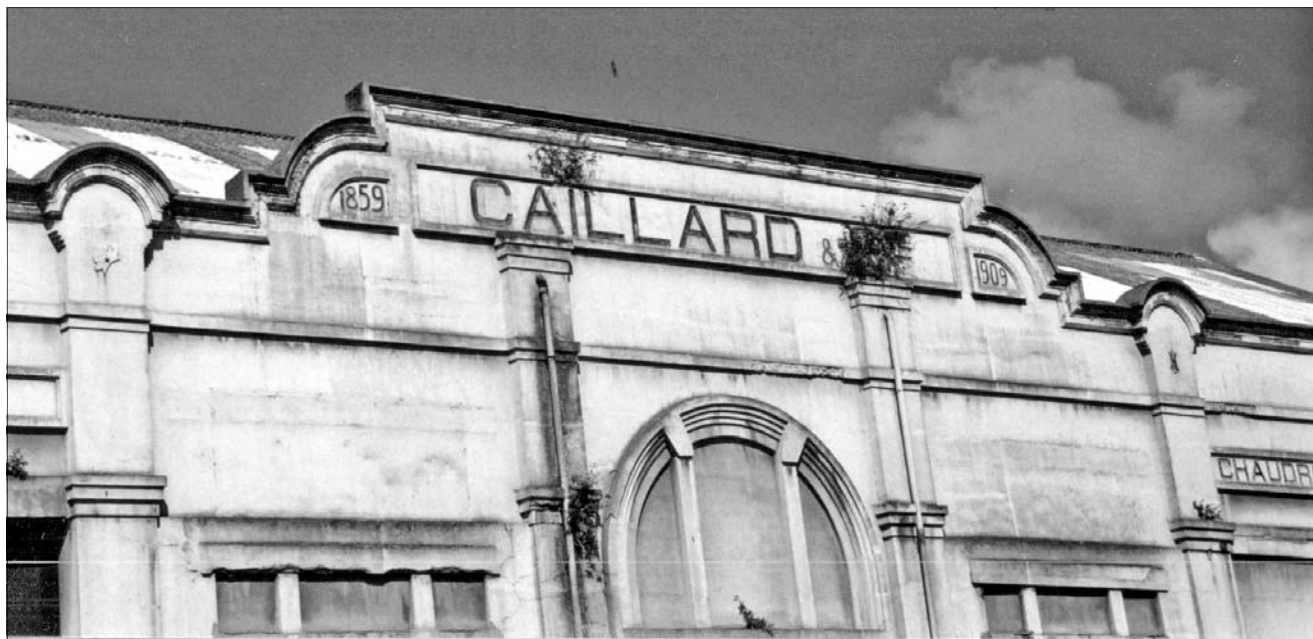
C'est auprès du Pont 3, quai de la Saône, qu'avaient été installés les premiers abattoirs du Havre, qui seront transférés en 1890 dans le quartier des Neiges.

Plusieurs entreprises de transport hippomobile, puis automobile, pour le trafic portuaire s'installeront dans l'Eure

Rue Amiral Courbet subsiste encore le fronton de la société « Leraître et Cahierre » qui deviendra, pendant de nombreuses années, le correspondant officiel de la gare SNCF marchandises. La maison est implantée aujourd'hui au Hameau de Gournay en Caux sous la raison sociale « Transport Leraître ».

De nombreuses entreprises avaient leur service de transport. Caillard livrait sur les quais ses matériels lourds, sur des remorques hippomobiles. En 1939, à la déclaration de guerre, le dernier cheval de Caillard, « Bijou », a fait l'objet d'un ordre de réquisition des pouvoirs publics. Beaucoup de transport s'effectuait sur des charrettes à bras.

Avec le transport automobile, plusieurs garages sont créés



pour l'entretien et la réparation des véhicules et des clarks.

Il ne faut pas oublier de citer « Les Transports Masselin » spécialisés dans la manutention et les convois exceptionnels. Cette société était devenue la maison de confiance de Caillard pour l'acheminement des grues ou éléments de portiques sur le réseau routier ou sur les quais pour l'Afrique ou d'autres destinations. En 1980, suite à la liquidation judiciaire de Caillard, l'avenir de la société sera remis en question.

Les artisans locaux vont, eux aussi, bénéficier de cette expansion industrielle.

Les allées et venues journalières de milliers de travailleurs souvent « postés », à horaires variables, ou appelés à poursuivre leur tâche au-delà de l'horaire affiché, vont « faire marcher » les commerces locaux : cafés, boulangeries, charcuteries...

Les entreprises elles-mêmes s'adressent à ces commerçants. Quand les travaux à bord des navires imposent une prolongation d'horaire, c'est la maîtrise qui va commander les casse-croûtes. Il y a intérêt à ne pas négocier sur les rations. Quand ces prolongations du temps de travail engagent des horaires de nuit, la Direction doit commander des « repas chauds » qui sont livrés à bord par les commerçants locaux.

D'une manière habituelle, pendant de nombreuses années, des commerces « de bouche » vont compléter leurs chiffres d'affaires par des livraisons des produits frais pour l'avitaillement des navires, lors des escales. La boulangerie « de la Marine », rue de l'Eglise, était réputée pour livrer à bord son pain frais, en l'absence du boulanger du navire, en congé. Plus tard, on découvrira les secrets de la congélation et le déclin des « artisans d'escale ».

Pour que l'arbre ne cache pas la forêt.

On aurait pu ne pas s'attarder sur le passé du quartier de l'Eure et se limiter à relater l'histoire de la Société

Fronton de l'Usine lors des 50 ans de Caillard.
Coll. M. Bastide



Friches de la rue Bellot; à gauche les ateliers de réparation navale; au premier plan, le dernier Hall construit pour l'assemblage des portiques à conteneurs — Coll. M. Bastide

Caillard, mais la réalité en aurait été défigurée.

Aussi notoire que fût le renom de la firme havraise, il était important de la situer dans le terroir artisanal local où elle a pris racine et trouvé sa croissance.

Depuis 1883, elle a vécu en osmose avec la vie locale de l'ensemble ouvrier de Saint-Nicolas. Elle en a partagé les heures fastes et les épreuves des bombardements et de la reconstruction. Le quartier et l'usine avaient tissé tant de liens de solidarité.

Aujourd'hui, les usines, à capitaux anonymes, à raisons sociales changeantes, sont installées sur des zones industrielles. Les travailleurs habitent des cités HLM ou des ensembles pavillonnaires.

Les sociologues ne parlent plus de « quartiers ouvriers » mais de « banlieues populaires ».

Et pourtant, l'histoire de Caillard est bien celle « d'une usine au cœur d'un quartier ».

Luttes de classes sous l'ancien régime

Aperçu des rapports sociaux dans l'industrie du textile d'Elbeuf

du 17^e siècle au milieu du 20^e siècle.

1^{ère} partie: le 17^e et le 18^e siècle

Par Pierre Largesse

Notre étude porte sur Elbeuf qui, pendant longtemps vécut presque exclusivement de la fabrication du drap de laine cardée. Le sujet fait appel à des données multiples et variées, des données aussi complexes que l'économie, le social, la politique, mais aussi le culturel, le religieux qui sont à prendre en compte. Il est évident que les limites imposées par cet article nous ont forcément imposé de trancher dans la richesse du sujet. Nous avons suivi l'ordre chronologique pour cette étude et en conclusion, essaierons de mettre à jour évolutions et permanences.

Première partie : L'Ancien Régime

Le lecteur se rendra compte que les divergences d'intérêt entre patrons et ouvriers sont un fait qui est ancien. C'est une banalité de le constater, sauf pour ceux qui veulent le cacher ou qui veulent idéaliser le passé. Le salariat mène à des conflits, les arguments et les affrontements de l'une et de l'autre classes sociales que nous rapportons ici susciteront peut-être des rapprochements avec des souvenirs de luttes passées ou avec l'actualité, chez le lecteur d'aujourd'hui.

Les **Règlements et Statuts de la Manufacture** créée en 1667 fixent dans leurs articles non seulement les rapports des drapiers entre eux, mais ceux des fabricants (patrons) avec les « *ouvriers et compagnons, apprentis ou autres employez à la fabrique* » par

exemple l'article XV qui permet à ces derniers en cas de conflit avec les maîtres « *de se pourvoir pardevant les-dits maîtres jurés en charge, sur leurs différends, & faire assigner ceux contre lesquels ils auront contestation, à comparoir en la chambre dudit corps au jour de l'assemblée, pour y être réglez sur leurs différends ; & où l'un d'eux ne voudrait tenir le règlement fait par lesdits maîtres jurés, il n'en pourra demander la cassation pardevant le juge dudit Elbeuf, qu'après au préalable avoir payé vingt livres d'amende au profit dudit corps & pour les affaires d'icelui : et sera délivré par lesdits maîtres jurés leur avis et jugement par écrit aux parties, pour leur servir ainsi qu'ils trouveront bon être* ». Si le travail du tisserand présente des imperfections minutieusement décrites, des amendes lui seront infligées : « *Lesdits tisserands qui feront de vilaines lisières au drap, payeront dix sols pour chacune pièce, & deux sols pour les ouvrages sales dont les fils n'auront été tirés, & un sol pour n'avoir refait les avallées des filets ; & pour les trous de navettes, claire-voies, & n'avoir bien bandé la chaîne & frappé également le tissu de chaque pièce de drap, en sorte que les deux bouts soient de même force, ils paieront vingt sols d'amende pour chaque pièce. S'ils y a deux filets rompus du même pas, qui courent deux doigts, ou s'ils font des grappes ou pas de chat, ils paieront cinq sols chacune* » (articles XXII et XXIII). De plus le tisserand est mis sous la dépendance étroite de son employeur. L'article XXIV est explicite à cet égard « *Un tisserand ne pourra quitter son maître que la pièce qu'il aura montée sur le métier ne soit achevée, & à ce sujet sera tenu d'en avertir son maître en montrant la pièce ; & si l'ouvrier doit quelque chose à son maître, celui chez lequel il ira travailler, sera obligé de s'informer des vie et mœurs dudit ouvrier, & du sujet pour lequel il a quitté ledit maître (...)* »¹. Cela touche donc à la vie privée du salarié. Soulignons, avant de porter jugement, et pour éviter l'anachronisme que ceci est révélateur de la mentalité de l'époque. On pourra ainsi mesurer le chemin parcouru - ou non.

Ces Règlements régirent la fabrique d'Elbeuf, sans modification très importante, jusqu'à la Révolution.

Des conflits sociaux

Cependant à la fin du XVII^e siècle déjà, la recherche de la meilleure rentabilité du capital avait suscité des conflits entre les drapiers et leurs salariés de la manufacture dispersée. La contrainte interne au rapport social créé par le salariat apparaît avec une grande

¹ **Règlements & statuts concernant les manufactures de draps qui se font au bourg d'Elbeuf en Normandie, pour estre observez à l'avenir, sous le bon plaisir du roy.** Homologués par arrêt du Conseil royal du commerce le 11 mars 1667. Archives Départementales de la Seine-Maritime, C.129. L'attention à porter sur l'article XXIV a été soulignée par Alain Cottureau "La gestion du travail entre utilitarisme heureux et éthique malheureuse. L'exemple des entreprises françaises au début du XIX^e siècle", *Le Mouvement social*, n° 175, avril-juin 1996.

évidence : le professionnalisme des tisserands, des tondeurs, des foulonniers, des laineurs, est indispensable à la fabrication de draps de qualité et cela donne donc à ces ouvriers très qualifiés un moyen de pression qu'ils vont utiliser sous diverses formes : pacifique (création d'un *confrérie*) ou conflictuelle (chasse aux horsains - étrangers à la localité - embauchés par les drapiers à des salaires moindres ; ou par des grèves). Nous en avons relevé des exemples dans l'étude menée avec Francis Concato sur les circonstances et les conséquences de la révocation de l'*Édit de Nantes* (1685) pour la manufacture elbeuvienne.²

La manufacture ne fut pas seulement agitée par des manifestations d'une concurrence accrue entre drapiers protestants et catholiques (ces derniers sur une position renforcée, évidemment) ; elle connut également, de façon aiguë, les révoltes qui soulevèrent le monde ouvrier en bien des villes en ce XVII^e siècle finissant.

A Elbeuf, le mécontentement sourdait avant tout du chômage provoqué par le départ des drapiers religieux. Ce chômage commença à sévir aux lendemains de l'ordonnance de l'intendant de Marillac qui siégeait à Rouen, écartant gardes et nouveaux maîtres protestants du Bureau de la Manufacture locale (20 août 1685), et dura jusqu'à ce que le potentiel productif ait été remis en marche (début 1687). Mais, s'ajoutant aux dures conséquences matérielles de l'inactivité, c'est le comportement de maîtres catholiques prompts à profiter des circonstances favorables qui suscita directement la révolte ouvrière. Le registre de la manufacture en contient de nombreux témoignages.

Ainsi, un mois après l'ordonnance de l'intendant, un compagnon interpellait publiquement le drapier Lesueur et l'accusait « d'avoir été trouver Mr. Lemonnier (son patron) pour l'obliger à rabaisser du prix qu'on donne aux ouvriers ». Il concluait son propos par un violent « Lesueur, nous te mangerons ! ».

En janvier 1686, les compagnons drapiers au chômage vinrent au Bureau de la Manufacture se plaindre de ce que les maîtres catholiques leur préféraient des horsains. Ces derniers acceptaient vraisemblablement de moindres salaires. Dans un premier temps le bailli ordonna de renvoyer les ouvriers étrangers à la ville et de ne plus travailler la nuit. Il s'agissait donc de mieux répartir la demande de travail entre les ouvriers de la

manufacture. Cette décision, contraire aux intérêts des fabricants, ne reçut sans doute aucun début d'application puisque des tisserands se mirent en grève en février-mars de la même année. Des tisserands jusqu'alors en activité avaient-ils rejoint les chômeurs, sous l'effet d'une baisse des salaires ? Toujours est-il que considéré comme une rébellion contre l'autorité publique, la grève suscita une vive réaction de l'intendant. Le 2 avril 1686, une ordonnance était rendue qui ordonnait aux compagnons « de porter respect à leurs maîtres », établissait un barème des salaires à la baisse et interdisait de menacer les ouvriers qui acceptaient de travailler à ce taux. Une « *punition exemplaire* » ou les galères attendait ceux qui s'attrouperaient à l'avenir « en plus grand nombre que deux ». Les tisserands

exprimèrent leur colère – « nous nous foutons bien d'une foutue ordonnance comme celle-là ! » s'écrièrent publiquement deux d'entre eux – continuèrent à s'assembler et tentèrent d'élargir leur mouvement.

Les troubles s'intensifièrent au cours des jours suivants. Les compagnons abandonnaient les pièces en cours de tissage, jetaient des balles de laine à la Seine. Les drapiers saisirent le bailli de « cette espèce

de sédition » des ouvriers qui délaissaient la manufacture « par leur pure malice »³, acceptant ailleurs (il s'agit de travaux agricoles) des salaires deux fois inférieurs à ceux que leur proposaient les maîtres. L'interdiction – toute théorique – d'employer des ouvriers horsains fut levée. Le mouvement prit fin vers le 20 avril sous la menace d'une intervention des cuirassiers.

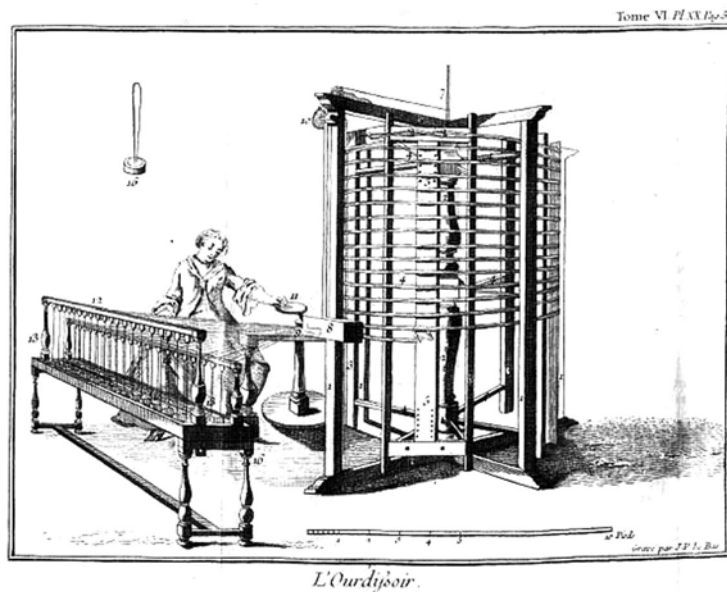
Ce conflit met en évidence l'âpreté de la concurrence entre fabricants, en particulier sur le « marché du travail ». Le registre de la manufacture (20 avril 1686) fait état de plusieurs dénonciations de maîtres contre leurs confrères pour avoir, en infraction à l'ordonnance de Marillac, donné du travail à des tisserands transfuges.

La création d'associations ouvrières

²- Francis Concato et Pierre Largesse, "La manufacture de draps d'Elbeuf avant et après la révocation de l'Édit de Nantes". *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, juillet-septembre 1992, pp. 407-418.

³- Méchanceté, au sens étymologique.

⁴- Très populaire, Saint Roch est invoqué contre la peste ; toujours accompagné de son chien dabs la statuaire,



C'est dans le sillage de ces conflits, mais en utilisant les cadres légaux, qu'apparurent les prodromes d'une organisation du monde ouvrier. Trois associations spécifiquement ouvrières furent créées au cours des années 1686-1688.

La première fut une confrérie, établie le 24 août 1686 et placée sous l'invocation de saint Roch⁴. Le préambule de ses statuts révèle déjà une volonté affirmée d'autonomie à l'égard de la confrérie des maîtres : *Comme les maîtres drapiers auroient cy devant établi leur confrérie ... les compagnons travaillant à la draperie ... souhaitent établir une autre confrérie.*

Les deux autres associations avaient pour objet le soutien mutuel. L'une fut fondée le 16 août 1687 par les tondeurs de drap ; à l'image des drapiers au sein de la manufacture, elle dépassait le cadre paroissial pour englober le « bourg en commun ». L'autre, créée le 6 août 1688, regroupait les tisserands.

Nous connaissons fort mal les activités de ces associations mais, comme l'a souligné Pierre Léon⁵, « on peut penser que bon nombre d'entre elles ont servi à de tout autres buts que ceux qu'elles se fixaient ». Pratiques inacceptables pour les fabricants : six tondeurs furent emprisonnés à Elbeuf ; ils l'étaient encore cinq mois après l'ordre donné par le Parlement de Normandie de les libérer sous caution.

En avril 1694 plusieurs tisserands s'assemblèrent sur la place du Coq, carrefour principal de la ville et maltraitèrent David Duval, aussi tisserand, parce qu'il avait accepté de travailler au-dessous de l'ancien tarif de salaires.

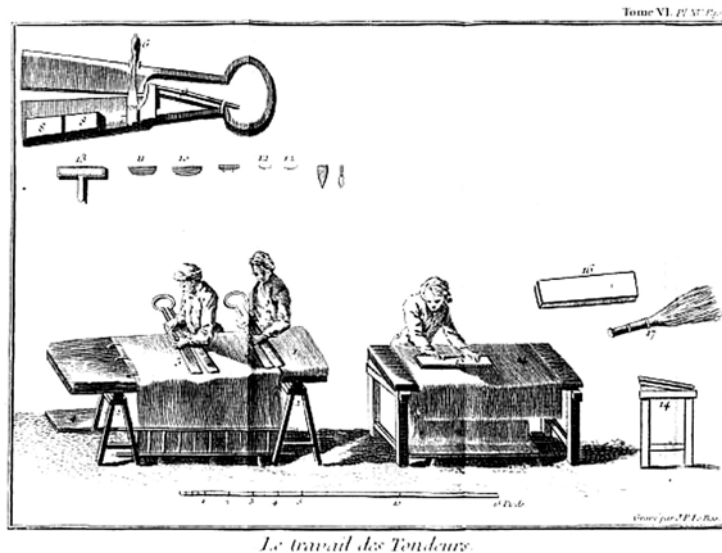
Confrontés à une agitation sociale dans laquelle les ouvriers les plus qualifiés jouaient un rôle essentiel, les fabricants ne se contentèrent pas d'une répression ponctuelle. Signalons également que la contestation prit une dimension politique, en juillet 1695, lorsque le portrait de Louis XIV placé dans le Bureau des fabricants fut lacéré. Les auteurs de ce crime de lèse-majesté ne furent pas identifiés mais les drapiers ne manquèrent pas d'accuser les ouvriers. Accusation vraisemblable nous semble-t-il puisque les salariés avaient subi non seulement la répression patronale mais aussi celle des autorités royales.

Toutes les actions ouvrières cependant, n'emprun-

taient pas des formes violentes et/ou collectives. On voit ainsi apparaître, à cette époque, des démarches individuelles de tisserand et de fileuses auprès du Bureau de la manufacture où siège le bailli du duc d'Elbeuf, afin d'obtenir le paiement de sommes dues par le fabricant. La démarche devait être onéreuse et pourtant nous en avons la preuve. A l'inverse, les procès intentés aux ouvriers « qui ont voulu secouer le joug des statuts et des maîtres » devinrent si nombreux à la fin du siècle que les drapiers, selon leurs dires, durent emprunter pour faire face aux dépenses occasionnées par ces procès !

En somme, au travers de la diversité des formes de la contestation ouvrière, on voit se dessiner, selon l'expression de Pierre Goubert, « les premiers contours des prolétariats urbains ».⁶

Nous n'avons pu étudier la période 1687-1692 car les Registres de la manufacture, principale source de notre étude ont disparu pour cette période.



Si à cette époque, c'est bien du profit commercial que s'extrait prioritairement les ressources consacrées à l'investissement productif, le XVIII^e siècle met cependant en évidence à Elbeuf que c'est le profit du maître « négociant-fabricant » qui impose sa loi aux fileuses et aux tisserands en atelier ou à leur domicile dans les paroisses voi-

sines, les campagnes du Roumois et du plateau du Neubourg, comme aux cardiers, laineurs, tondeurs, foulonniers, dans les ateliers urbains. Le profit sur le salaire⁷ est loin d'être négligé et, comme le prouvent les archives à notre disposition, il est en permanence âprement défendu.

A une réunion générale tenue le 12 avril 1698 « en la Chambre de la Manufacture Royale et Drapperie du bourg d'Elbeuf », il fut décidé « qu'aucun ouvrier ne pourra quitter son maistre qu'il ne l'ait averty auparavant de commencer la dernière chaîne ». Cette mesure fut prise contre certains maîtres « qui, avides de faire travailler plus qu'à l'ordinaire, prenoient et alié-

⁵- Pierre Léon, "L'action ouvrière", in *Histoire économique et sociale de la France*, II, Paris P.U.F., 1970, p.682.

⁶- Pierre Goubert, *L'Ancien Régime*, Armand Colin, 1969.

⁷- Marx l'analysant emploiera le terme d'extorsion de la plus-value.

⁸- Boutique : tout lieu où l'on travaille (Littré).

noient des ouvriers pour venir travailler à leurs boutiques⁸, en leur donnant un prix plus considérable que celui qu'on a coutume de donner, ce qui cause un abus et trouble dans laditte Manufacture ». Il fut entendu qu'on ne recevrait aucun cardeur, tisserand, laineur ou tondeur, sans qu'il fût porteur d'un billet de congé de son ancien maître, chacun des manufacturiers s'engageant à payer 20 livres d'amende en cas de contravention à cette entente. Ce billet de congé en instituant un contrôle strict du mouvement de la main-d'œuvre préfigure ce que sera le livret ouvrier.

La confrérie sert à se défendre

Arrêtons-nous sur ce texte. Il révèle la concurrence des maîtres (patrons) entre eux, le profit que pourrait en tirer les ouvriers et la volonté d'y mettre un frein sinon un terme par une entente inter-patronale. Il est révélateur aussi du fait que les patrons estiment que l'accord entre eux est souhaitable, nécessaire, doit même être imposé et qu'il est licite aux yeux de l'Inspection des manufactures puisque la décision des maîtres ne sera pas contestée. Mais de l'autre côté, l'accord entre ouvriers pour se défendre et pour agir en ce sens est lui, illégitime, toujours ; d'où les voies détournées que les salariés prennent par le biais des confréries de métier, comme nous l'avons déjà évoqué et comme nous allons le voir par une nouvelle citation du Registre de la Manufacture décidément fort riche.

Le 11 septembre 1698, les maîtres s'assemblaient « pour trouver les moyens de remédier aux désordres causés par les ouvriers et notamment par les tondeurs, lesquels, sous prétexte d'une confrérie qu'ils ont faite entre eux, ont fait une ligue⁹ de ne permettre à aucuns étrangers de travailler à Elbeuf, ny faire aucuns apprentis que ceux qu'ils souhaitent ».

Cette réunion se tient après un grave incident qui opposa les tondeurs à un étranger venu chercher du travail. Le *Registre de la Manufacture* en fait une relation précise que nous citerons in extenso : (la rédaction est des drapiers)

« depuis trois mois les tondeurs avoient fait partir plusieurs étrangers par menaces, maltraitements et par argent, et qu'ils avoient appris que, l'avant-veille, trois d'entre eux étoient allés chez la veuve Féret, hôtelière, trouver un tondeur étranger qui estoit arrivé

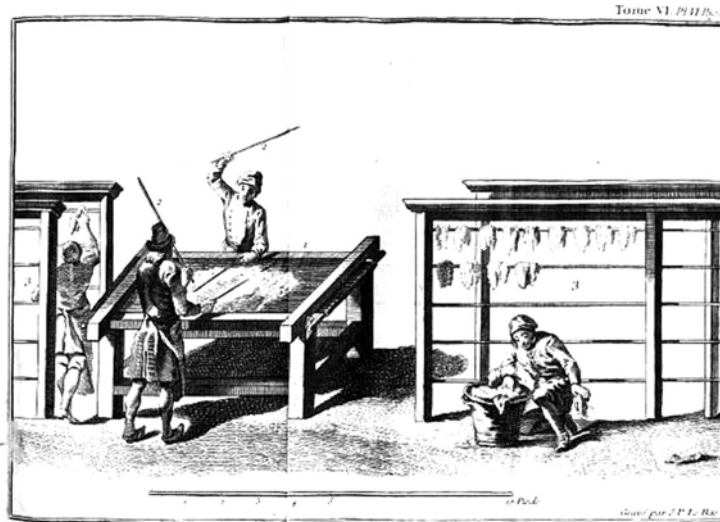
peu de jours auparavant pour, sous prétexte de lui faire caresse et le bien recevoir, l'engagèrent à faire une promenade à Caudebec lès Elbeuf et l'emmenèrent chez Ricard, cabaretier, où étant deux autres tondeurs d'Elbeuf vindrent les joindre et ensuite quatre autres, et, s'étant mis à l'écart dans le jardin, ils le sollicitèrent de quitter Elbeuf pour aller travailler ailleurs, et comme ledit étranger soustenoit contre eux de pouvoir travailler à Elbeuf, ils le menacèrent de le maltraiter, et que s'il restoit, il ne trouveroit pas son compte et furent toute l'après dinée en querelle avec luy.

« Ledit étranger fit tous ses efforts pour les quitter, ce qu'il ne put faire parcequ'ils le retindrent toujours. La nuit étant venue, ils le firent entrer dans une chambre en le traitant de bougre et autres injures, se jettèrent sur lui pour le maltraiter, et ensuite poussèrent leur

rage si loing que ils luy arrachèrent son juste au corps, le déchirèrent, luy fouillèrent dans ses poches, prirent ce qu'il avoit, notamment une bague d'or et vouloient le dépouiller nud, tant que l'hoste (le cabaretier) étant outré des violences que lesdits tondeurs faisoient au dit étranger, fit violence pour entrer et empêcher, ce qu'il ne put faire,

à cause que plusieurs tondeurs s'y opposèrent ce qui l'obligea à aller chercher main forte ».

Pour les drapiers, l'occasion est trop belle¹⁰. Ils s'empresent de porter plainte pour entrave à l'installation de tondeurs extérieurs, en forçant ainsi l'action intentée par la victime, un dénommé Paul Henry. Six tondeurs furent arrêtés : Robert Lesergent, Pierre Jupin, Noël Buhot, Crespin Langlois dit Daragon, Adrien Mauger et Robert Delacroix. Ils déclarèrent pour leur défense que la victime n'avait pas voulu payer sa part de dépenses et que c'était pour cette raison qu'ils l'avaient obligé à laisser son justaucorps à l'aubergiste. Arrêtés, deux d'entre eux, Lesergent et Jupin passèrent tout l'hiver dans la prison d'Elbeuf. Le Parlement de Rouen ordonna la mise en liberté, sous caution, des deux prisonniers mais au mépris de cet arrêt, ils étaient



Le battage des Laines

⁹ - Ligue = Union pour se défendre (Littré).

¹⁰ - Becchia (Alain), *La draperie d'Elbeuf (des origines à 1870)*, Publications de l'Université de Rouen, 2000.

¹¹ - SaintDenis (Henri), *Histoire d'Elbeuf*, Elbeuf, 1897 ; Tome IV, p. 129.

encore détenus au 1er février suivant car nous trouvons (écrit Henri Saint-Denis)¹¹ à cette date, des suppliques signées de chacun d’eux, tendant à leur élargissement.

Ainsi les drapiers elbeuviens firent la sourde oreille, ce qui prouve bien quelle importance ils attachaient à cette affaire et combien ils désiraient qu’elle servit d’exemple.

Il paraît de plus d’après le même *Registre* que les tondeurs obligeaient les apprentis « de payer à leur prétendue communauté des sommes excessives d’argent, qu’ils mettaient dans un coffre à la garde d’un d’eux, pour quand il leur plaisait s’en servir pour substenter ou nourrir ceux de leur corps que, faute de faire leur devoir, les maîtres étoient obligés de mettre dehors et hors de travail, ou [pour] nourrir ceux qui vouloient augmenter le prix [le salaire] ordinaire ». Il s’agissait en somme d’une Caisse de solidarité, bien qu’ici le terme soit anachronique, en faveur des licenciés.

Devant tous ces conflits, ces affrontements, devant les procès nombreux intentés aux maîtres par les ouvriers devant le bailli du duc d’Elbeuf (il n’y avait pas de semaine où il n’y en eut), des inquiétudes se manifestèrent-elles au sommet de l’État ? Tel semble bien avoir été le cas puisqu’en 1701 le Conseil du roi et le contrôleur général envoyèrent à Elbeuf le sieur Boquet, inspecteur des manufactures de Caen, pour conférer avec les fabricants sur les moyens à prendre pour conserver une bonne intelligence entre les maîtres drapiers et leurs ouvriers. La réunion eut lieu le 14 septembre. Les causes des difficultés que l’on redoutait pouvaient provenir de changements opérés dans les salaires payés aux compagnons.

Les maîtres déclarèrent que « tant pour obéir à la charité que mondit seigneur le contrôleur général a pour les ouvriers en leur assurant du pain, que pour empêcher que quelques maîtres ne voullussent profiter sur l’ouvrier, ont jugé à propos d’arrester le prix de chaque ouvrage suivant sa qualité (...) et pour faire voir qu’ils payent suffisamment leurs dits ouvriers, ils en ont arrêté l’estat ainsi ... ». Suivent alors les articles d’un tarif à la tâche, très détaillé, comprenant 27 articles pour les professions de cardeurs, fileurs, tisseurs, laineurs et tondeurs.

Le groupe des fabricants de draps est puissant. Assez en tout cas pour convaincre le pouvoir monarchique de

prendre des décisions en sa faveur. C’est ainsi qu’après des arrêts de 1723 et 1729, un arrêté du roi Louis XV interdit la mobilité éventuelle des ouvriers en laine de Darnétal, Rouen, Elbeuf, Orival, Louviers, et les Andelys.

Les statuts de la manufacture étaient si contraignants que des fabricants essayaient de leur échapper. C’est ainsi que certains manufacturiers d’Elbeuf attiraient chez eux les ouvriers de leurs confrères et concurrents par des salaires plus élevés et des gratifications. D’autres pour se gagner des fileuses et des maîtres fileurs favorisaient l’emploi d’hasples¹² plus courts ou de plus petit compte, hors des normes fixées ; suivant le procès-verbal d’une séance de la manufacture tenue le 1er mars 1723, cela « rend l’ouvrier d’une arrogance si insupportable que les maîtres qui voudraient continuer la perfection¹³ de leur manufacture, sont contraints aujourd’huy à les laisser travailler à leur fantaisie, dans la crainte de les perdre et de s’en voir dépourvus ». Les fabricants demandèrent à nouveau au

Conseil du commerce du roi de défendre à tout ouvrier de quitter son maître sans cause légitime ou jugée telle par les gardes de la manufacture, et défendre aussi aux maîtres de recevoir de nouveaux ouvriers sans un billet de congé en bonne forme, sous peine de 100 livres d’amende contre le patron et de 10 livres contre l’ouvrier¹⁴. Les fabricants elbeuviens obtinrent satisfaction par arrêté du Conseil du roi le 12 avril de la même année ; les choses n’avaient pas traîné ! Le pouvoir central portait même à 30 livres l’amende à payer par l’ouvrier de Rouen, Dar-

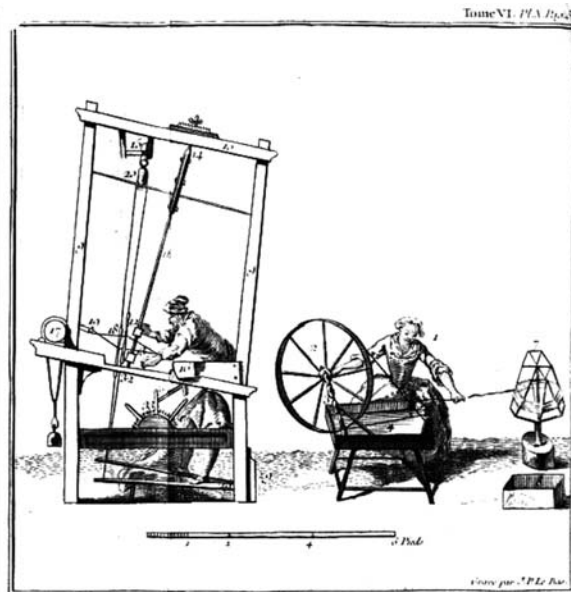
nétal, Louviers, Elbeuf et Orival. Le 11 avril 1724 les salaires furent diminués (d’un tiers pour les fileurs par exemple) par édit de l’intendant de la généralité.

En février 1723, le roi Louis XV entre dans sa quatorzième année et de vient majeur. La Régence de Philippe d’Orléans est terminée. Les Conseils de gouvernement dirigent le royaume. Le cardinal Fleury gère le Conseil du roi. Le Conseil du commerce sera créé le

¹² - Les hasples sont les *ensouples*, c’est à dire de grosses bobines de la largeur du métier à tisser, sur lesquelles le fileur enroule son fil ; la longueur totale de celui-ci varie donc selon le diamètre et la dimension plus ou moins longue de l’hasple.

¹³ - L’argument est habile. La perfection dans la qualité des draps était un des buts recherchés, dès Colbert, pour que les produits français soient en bonne position concurrentielle avec les draps étrangers.

¹⁴ - Saint-Denis (Henri), *Histoire d’Elbeuf*, Elbeuf, 1897 ; Tome IV, p. 129.



Profil du Metier de Tisseur.

29 mai 1730. C'est à cette date que le corps des Inspecteurs des manufactures est créé ; celle d'Elbeuf sera sous la surveillance de l'un d'eux. C'est aussi de ce moment que l'on peut dater la naissance de la statistique.

Un nouveau mouvement se produisit chez les ouvriers tisserands en mai 1727. Beaucoup d'entre eux quittèrent leurs métiers et les chaînes commencées « *par un esprit de mutinerie, sous prétexte d'augmentation de prix* » selon le Registre de la Manufacture ; lisons : pour une augmentation de salaire. Plusieurs allèrent travailler dans les fabriques d'Orival et autres paroisses voisines. Les fabricants émus par ces faits entamèrent des poursuites devant la justice contre les fabricants voisins qui avaient donné du travail à ces ouvriers, sans que ces derniers pussent présenter des billets de congé, ainsi que les Règlements le prescrivaient.

En mars 1730 la largeur réglementaire des draps avait été augmentée et les ouvriers demandèrent à leurs maîtres dix sols de la livre de laine au lieu de huit. La revendication d'augmentation de salaire semble à nos yeux, justifiée : à plus de travail, plus de salaire.

L'Inspecteur des manufactures raconte : Les maîtres ayant refusé cette augmentation, les ouvriers abandonnèrent le travail, La « *multitude de ces ouvriers venant des deux paroisses du bourg d'Elbeuf et de celles de Caudebec, Saint-Aubin, La Londe et Orival, firent des assemblées tumultueuses, allèrent chez les maîtres colleurs pour les empêcher par menaces de coller les chaisnes de drap¹⁵, firent courir des billets chez les autres ouvriers pour les soulever et empêcher de continuer de travailler, criblèrent, la nuit, à coups de pierres la maison d'un ouvrier qui travaillait et auroient peut être porté le désordre plus loing si, par les ordonnances que je fis publier aussi tost que j'en fus informé et par la maréchaussée que j'y envoyai, les ouvriers ne s'estoient portés d'abord à achever les ouvrages commencés et ensuite à rentrer chez eux et à travailler à l'ordinaire* ».

Il reçoit l'ordre par arrêt du Conseil du commerce de faire le procès aux auteurs et complice de cette émotion¹⁶. Mais il souligne la difficulté de trouver des preuves juridiques contre des gens attroupés et même à savoir leur nom « *les ouvriers les uns pour les autres ne voulant pas se deceler¹⁷, et les maîtres qui étoient les premiers à crier avant que le bruit fust calmé, estant ceulx qui gardaient le plus le silence par le regret*

de perdre leurs ouvriers ».

L'inspecteur hésite sur la décision à prendre. On pourrait écrit-il, « *se contenter de tenir ceux qui étoient arrestez quelque temps en prison, sans s'engager dans une instruction qui coûteroit beaucoup de frais au domaine et pourroit ne pas produire une condamnation de peines afflictives, telles qu'on en vit en pareils cas* ».

Mais le Contrôleur lui « *marqua que l'intention du Roy estoit que le proceds fust fait et qu'il y eust un exemple* ». Pour qu'un tel ordre fut donné, pris à un tel niveau, il fallait sans doute que la sédition d'Elbeuf ne

fut pas un cas isolé dans le royaume.

L'instruction ayant lieu « *fit connoître dix-huit accusés. Il y en eut onze qui ont pris la fuite* ». Quatorze ont été condamnés à estre pendus¹⁸ par contumace. Des sept

autres, dont il y en a eu six mis en prison et un maistre de colle en adjournement¹⁹ personnel, quatre de ceux qui furent connus « *pour estre des plus mutins* », furent arrêtés pour « *faire l'exemple* » désiré par M. le Contrôleur général Parmi eux, Jean Paris et Michel Surget. Qui sont ces « *meneurs* », ces ouvriers, les premiers dont le nom nous soit connu ? Que leur reproche-t-on ?

Jean Paris est le chef du soulèvement de la paroisse de Caudebec. Interrogé, il avoue avoir été avec les ouvriers de sa boutique (son atelier) demander l'augmentation de salaire ; avoir le premier sonné la cloche de l'église de Caudebec pour assembler les ouvriers ; avoir organisé les assemblées. Quoiqu'il n'ait pas avoué avoir menacé les colleurs²⁰ et autres ouvriers (qui ne voulaient pas se joindre à eux) ni de preuves certaines de billets envoyés, « *il y a une grande présomption qu'il n'a pas abandonné les ouvriers qu'il a excités et mis en mouvement en les assemblant...* ».

¹⁵- Opération nécessaire pour éviter que les fils ne se rompent à l'ourdissage et au tissage.

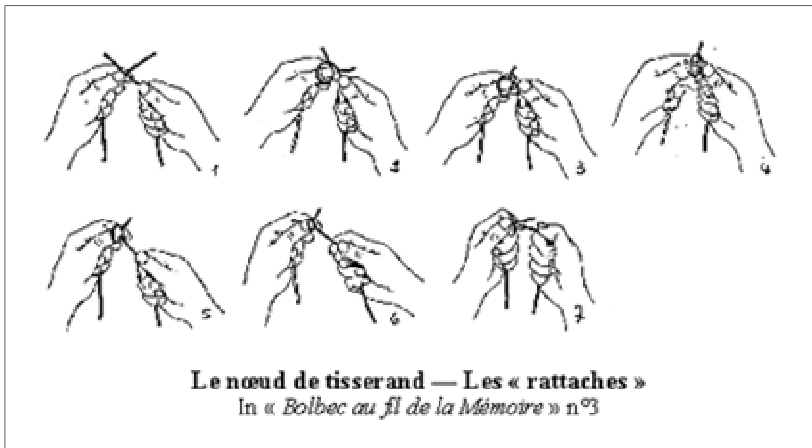
¹⁶- Emotion = mouvement qui se passe dans une population ; agitation populaire qui précède une sédition, et quelquefois la sédition elle-même (Littré).

¹⁷- C'est-à-dire, se dénoncer.

¹⁸- Ces trois derniers mots sont barrés et remplacés par "à mort".

¹⁹- Peut-être l'ajournement fut-il demandé par son patron qui considéra les conséquences de l'absence d'un « agent de maîtrise » dans le processus de sa fabrication de draps.

²⁰- Les colleurs ou encolleurs sont ceux qui encollent les fils de chaîne.



Michel Surget dit **Gillot** est le chef des ouvriers de la paroisse de Saint-Aubin qui se sont soulevés ; il a assisté aux assemblées, il s'y est chargé de faire une quête dans sa paroisse, il a fait cette quête le samedi après-midi, et le lendemain matin ayant mis l'argent de cette quête de 9 livres et quelques sols, il est retourné à Elbeuf aux assemblées. Il est allé au matin chez un ouvrier nommé Larive (ou Delarive) accompagné d'autres ouvriers pour lui faire quitter son travail et comme Larive retourna travailler chez lui, dès la nuit suivante la couverture de sa maison fut criblée à coups de pierres ; « il y a une grande présomption que Surget qui y avait été le matin, est l'auteur de cette violence ».

Le six septembre 1730, Jean Paris et Michel Surget furent condamnés aux galères. Plus tard ils firent rédiger un mémoire en leur faveur, concluant à obtenir des lettres de rappel des galères. Mais, écrit Henri Saint-Denis²¹, « nous ne savons pas s'il y réussirent, mais nous en doutons beaucoup, car alors la justice était fort sévère pour les ouvriers qui se révoltaient ». Les autres ouvriers furent condamnés à des amendes « y ayant peu de charges contre eux ».

L'échec de cette sédition vient aussi (mais comment s'en étonner pour cette époque ?) de la division des ouvriers. Par métiers (tisserands, laineurs, tondeurs) et par lieu de résidence ; c'est ainsi que les tisserands de Saint-Aubin désiraient prendre « de chaque mestier deux sols » afin de payer quelqu'un chargé de porter une requête à Versailles, au Conseil de commerce, cette quête est un échec, ceux de La Londe par exemple, où il y avait beaucoup de tisserands, ayant refusé de verser²².

« La stabilité, tel semble être l'idéal recherché par le pouvoir royal et ses représentants : stabilité des ouvriers, stabilité des prix, stabilité des salaires, stabilité sociale ». Projet utopique que le développement de l'économie, des techniques nouvelles, de la recherche du meilleur profit par le fabricant met à mal. La cause principale de ces affrontements sociaux réside bien dans la question des salaires, nous l'avons vu.

Emmanuel Oural a très bien noté que « le problème des salaires cache (suscite à notre avis) en fait un malaise plus profond, une hostilité à l'égard des drapiers, de leur richesse ostentatoire parfois, en tout cas de leur enrichissement flagrant ». Claude Martin conseiller du roi en l'élection de Pont-de-l'Arche rapportait en 1704 (six ans donc après la sédition de 1698) qu'il vit six ou huit ouvriers dire sur le passage du drapier Bourdon : « Voilà encore un de nos gens. Avec sa belle figure frisée, cela achète du bien à nos deppens ». Un de ses collègues a entendu d'autres propos semblables : « Mordieu, ce n'est pas ces Bougres qui gagnent le Bien qu'ils ont, et ils font bastir des châteaux à nos dépens, et nous ne travaillerons pas à moins que nous n'ayons le prix que nous de-

mandons ». Le sentiment d'être exploités n'est pas moindre en 1730. « Ces Bougres là vont à l'opéra et à la comédie à nos dépens et veulent que nous travaillions à six sols six deniers, et nous ne le ferons pas » et ils se plaignent que leurs maîtres « roulent carrosses ».

La conscience de classe comme ce sera dit plus tardivement, est présente chez les salariés d'Elbeuf dès l'Ancien Régime comme le révèlent les documents si intéressants que nous avons le bonheur d'avoir à notre disposition aux Archives Municipales de la Ville.

Illustrations:

A- Tirées de (N. Pluche), *Le Spectacle de la Nature ou Entretiens sur les particularités de l'Histoire Naturelle*, Tome 6ème, contenant ce qui regarde l'Homme en Société, Paris, Veuve Estienne et fils, 1767. (Doc. P.L.):

- **P 13: « L'Ourdissoir »**, Planche IX - Une femme debout
- **P 14: « Le travail des tondeurs »** Planche XV - Deux + un tondeurs
- **P 15: « Le battage des laines »**, Planche VI - Quatre ouvriers dont un accroupi :
- **P 16: « Profil du métier de tisseur »**, Planche X - Un homme au métier à tisser ; une femme au rouet.

B- P17, le nœud de tisserand — « les rattaches » in « Bolbec au fil de la Mémoire » n°3,

²¹- Saint-Denis (Henri), *op. c.*, IV, p. 485.

²²- Oural (Emmanuel), "Normes et déviances dans le duché d'Elbeuf (1700-1750) ", Mémoire de maîtrise sous la direction de A. Becchia, Université de Rouen, 1997.

²³- Oural (Emmanuel), *op. c.*

Vie de l'IHS-CGT-76

L'IHS-CGT-76 et le 70ème anniversaire de 1936.

La commémoration des événements de 1936 et du Front populaire, ont connu un succès considérable, qui a largement dépassé les espérances de leurs promoteurs, partout où elles ont été organisées.

Dans notre Institut CGT d'Histoire sociale, nous pouvons témoigner de cet engouement considérable, non seulement par les participations nombreuses à toutes nos initiatives, mais aussi par le fait notable que notre livre « 1936, ils ont osé, ils ont gagné » s'est trouvé étonnamment rapidement épuisé.

A ce propos nous demandons à nos adhérents de bien vouloir nous excuser sur la perturbation que la publication de notre ouvrage « 1936, ils ont osé, ils ont gagné » a occasionné sur la régularité de la parution « Fil rouge ». Nous savons que vous êtes nombreux à attendre avec impatience sa parution.

Réédition nécessaire du livre « 1936, ils ont osé, ils ont gagné »

Lorsque la décision a été prise de se lancer dans l'im-



pression de notre ouvrage sur 1936 personne dans l'institut n'aurait parié sur un tel succès.

Initialement nous n'avions prévu d'en publier que 500 exemplaires. Les événements de 1936, aussi intéressants soient-ils pour les historiens, nous n'imaginions pas un

tel succès. Après avoir reçu plus de 300 souscriptions à la fin mars 2006, nous avons, une première fois, revu notre chiffre à la hausse, et décidé d'en commander 1000. Puis à la veille du bouclage définitif de l'ouvrage, alors que notre graphiste Paul Bonmartel y apportait les dernières finitions et se préparait à envoyer la maquette chez l'imprimeur, nous décidions d'en commander 2000 exemplaires, après une longue discussion au sein de notre conseil d'administration.

Décider de commander 2000 exemplaires d'un livre était un sacré pari pour une petite association comme la notre. Certes l'Union départementale CGT avait promis son soutien en cas de difficultés, et en tout état de cause de nous permettre d'assurer coûte que coûte et dans les délais, les règlements de l'imprimeur et de notre graphiste. De plus nous avions la promesse d'une subvention du Conseil général. Finalement les craintes que nous avions émises seront assez vite dissipées par la rapidité avec laquelle le livre s'est diffusé. Il a bénéficié d'une diffusion militante comme cela n'est pas arrivé depuis longtemps dans le mouvement syndical, et d'une bouche à oreille particulièrement efficace. Placé au cœur d'initiatives nombreuses organisées dans tout le département, il se diffusait rapidement malgré le handicap que nous n'ayons pas été en mesure de le faire paraître avant le 1er mai et de le faire connaître dans les manifestations,

Dès la fin juin nous avons dépassé les 1000 exemplaires diffusés. Et à la fin de l'été, nous avons entamé les derniers 200 exemplaires. Comme l'IHS-CGT-76 est invité dans plusieurs initiatives importantes, et que de nombreuses commandes nous sont parvenues dans la période, nous risquons de ne plus avoir suffisamment d'exemplaires pour les honorer, nous avons décidé de lancer une nouvelle édition de 2000 exemplaires.

Au Havre et à Harfleur

avec les Unions locales CGT au Havre et dans sa région. (Par Marius Bastide)

Depuis plusieurs mois, un travail avait été engagé pour disposer d'un support audio-visuel pour commémorer les événements de 1936

Le montage de diapositives en fondu enchaîné, réalisé en 1974 à l'initiative de l'Union départementale CGT sur l'occupation de l'Usine Breguet au Havre, grâce aux témoignages de Louis Eudier et de Jean Clech, a été totalement rénové, numérisé et mis sur DVD.

Bénéficiant du soutien financier de la Ville du Havre, il devrait être rapidement disponible auprès des adhérents.

L'IHS, associé à une première initiative à Gonfreville L'Orcher

C'est à Gonfreville L'Orcher, dans le cadre de la fête annuelle de la « Citoyenneté » que les initiatives ont commencé. Un collectif d'association gonfrevillaises,

LE HAVRE VILLE

Il y a 70 ans, le Front populaire

L'institut d'histoire sociale de la CGT vient de publier l'histoire des grèves en Seine-Inférieure. Pour les militants syndicaux, rien n'a vraiment changé depuis 1936.

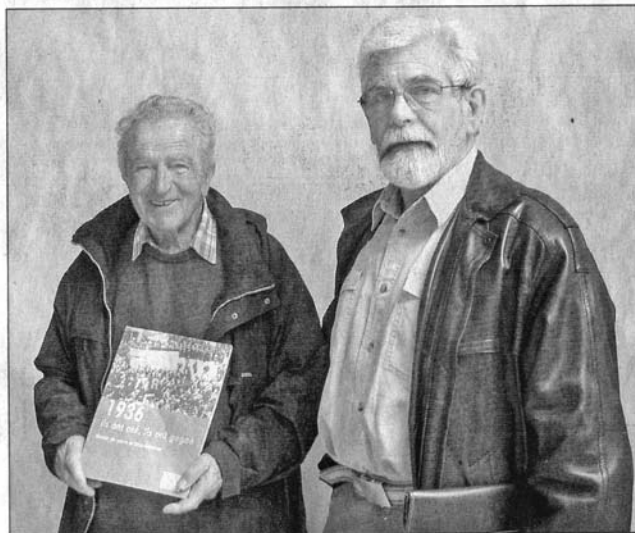
«C'est le manuel du parfait gréviste ! » Le regard clair d'Albert Perrot s'illumine et un franc sourire se dessine sur son visage. A 83 ans, ce militant syndical havrais est l'un des coauteurs de l'ouvrage publié par l'Institut d'histoire sociale (IHS) de la CGT en Seine-Maritime.

Préfacé notamment par Yannick Marec, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Rouen, ce livre n'est pas qu'une simple commémoration du Front populaire et du mouvement de grèves qui s'ensuivit. C'est aussi un réel apport à la connaissance de l'histoire.

Agrémenté de nombreuses photos d'archives, il se lit comme un roman grâce aux nombreux témoignages recueillis par le collectif d'auteurs entre Le Havre, Dieppe ou Rouen. « Il ne s'agit pas que de commémorer le Front populaire mais plutôt de mettre en valeur les luttes sociales. C'est cela la vie des gens, montrer que lorsqu'on se mobilise on peut obtenir des choses... » soufflent Albert Perrot et François Auvray, lui-même auteur de l'histoire des mouvements sociaux dans le pays de Caux.

L'exemple du CPE

Soixante-dix ans après, les enseignements du Front populaire sur les mouvements sociaux et l'action syndicale gardent toute leur force. « Entre 1934 et 1936, un front populaire politique a abouti à la réunification de la gauche socialiste, communiste et radicale », rappelle Albert Perrot. « Le mouvement syndical s'est aussi réuni à travers des contre-manifestations antifascistes. Politiques et syndicalistes ensemble, ce fut une réelle réunification



Albert Perrot et François Auvray, deux des auteurs de « 1936, ils ont osé, ils ont gagné »

avec le soutien de la municipalité, ont centré l'édition 2006 de cette fête sur la célébration des 70 ans du front populaire.

Le mardi 30 mai, une soirée débat s'est déroulée à la salle des fêtes de la mairie autour de la projection du DVD, sur l'occupation de l'usine d'aviation Breguet du Havre.

Michel Letterrier, auteur du livre « Sous les pavés, la plage » a développé la dimension culturelle des grèves de 1936, à partir des initiatives prises dans les usines occupées, avec le concours d'artistes et de créateurs professionnels, avec l'ouverture aux loisirs avec la conquête des congés payés.

Albert Perrot, vice-président de notre institut, est intervenu pour préciser le contexte de la grève avec occupation de l'usine Breguet, et pour souligner que les acquis de 1936 restent à la base de notre Code du travail, avec la référence aux quarante heures, aux conventions collectives, aux délégués d'atelier.

Au nom de l'IHS-CGT-76, il a présenté le travail collectif sur 1936, en Seine Inférieure qui a abouti à la parution du livre: « 1936, ils ont osé, ils ont gagné — histoire des grèves en Seine Inférieure ».

Les interventions des participants ont porté en particulier sur les remises en causes actuelles des contrats de travail et des avantages acquis. Le contexte politique du « Front populaire » a permis des avancées sociales. La situation présente est nouvelle. Comment garantir les droits de travailleurs dans un contexte de « mondialisation » des capitaux et des moyens de production.

Le samedi 3 juin, c'est la fête, citoyen !

Une quarantaine de stands associatifs accueillait les visiteurs. L'IHS-CGT-76 est présent avec Marius Bastide et Albert Perrot pour la vente du livre. Pierrot Lebas, secrétaire de l'Union locale CGT du Havre, assure les liens avec les organisateurs.

Dans une salle de l'Espace culturel, l'exposition itinérante « A la conquête du temps libre », est ouverte au public. Elle a été réalisée par Vivats, la ville du Tréport, et l'IHS-CGT-76 (voir sa présentation page 2)..

Rencontres sur les événements de 1936 du Havre.

Les Unions locales CGT du Havre et d'Harfleur ont organisé des échanges sur 1936 en deux temps.

Le mardi 6 juin:

Lors d'une réunion de militants CGT, organisée à 14h00, le montage DVD sur l'occupation de l'usine d'aviation Breguet est visionné.

Yves Gaboriau, réalisateur d'un film sur 1936, a évoqué l'essor culturel en région parisienne sur la base des initiatives des entreprises occupées et des professionnels du spectacle, ouverts à de nouveaux rapports avec le monde du travail.

A 18 heures, s'ouvre une réunion publique. Le montage DVD est de nouveau projeté. La presse locale est présente. Albert Perrot commente et précise les coordonnées de la grève avec occupation de l'usine d'aviation Breguet, et introduit les échanges à sur les luttes et acquis fondamentaux de 1936

HARFLEUR

Hommage au Front Populaire

Harfleur célèbre le 70^e anniversaire du Front Populaire en présentant une exposition sur ces événements qui ont débouché sur des améliorations de la condition ouvrière.

Mille neuf cent trente-six reste gravée dans la mémoire des classes populaires comme une année

porteuse de conquêtes sociales irréversibles. De par ses options politiques et ses valeurs de gauche, la munici-

palité d'Harfleur ne pouvait que s'associer à la célébration du 70^e anniversaire de ces événements qui ont marqué un tournant dans l'histoire du mouvement ouvrier. Pour le maire François Guégan, c'est « un grand moment d'union, un mouvement exemplaire ». Quant aux enseignements qu'il en tire pour son action municipale, il précise : « On essaie d'être le plus rassembleur possible, comme c'était le cas en 1936, autour des mêmes valeurs humanistes et de progrès social ».



Parmi d'autres initiatives...

De nombreuses réunions ont été organisées pour faire connaître et vendre le livre « **1936, ils ont osé, ils ont gagné** », comme, par exemple le jeudi 1er juin avec les retraités de Dresser-Rand et le 16 juin pour le personnel actif de l'entreprise dans la salle du restaurant.. 70 livres ont ainsi été vendus.

Excellents rapports avec la presse...

La presse locale a interviewé François Auvray, membre de notre conseil d'administration et Albert Perrot, sur les événements de 1936 au Havre.

Trois articles de presse paraîtront dans la période: deux à l'occasion de la fête de la citoyenneté à Gonfreville l'Orcher, un autre sur les réunions du mardi 6 juin à l'union locale CGT du Havre.

Le lundi 5 juin, France 3 Normandie a diffusé une séquence sur 1936 à partir d'une interview d'Albert Perrot.

Le 28 juin, France 3 Basse-Normandie a organisé une émission sur 1936 et les congés payés, avec la participation d'Albert Perrot.

son congrès. Serge Laloyer est invité à y présenter les travaux que l'IHS-CGT-76 a mené pour commémorer les grèves de 1963-66. Le livre « Ils ont osé, ils ont gagné » fait l'événement: 10 livres sont immédiatement diffusés, et des contacts sont pris pour de nouvelles commandes.

Le 30 mai Guy Wurcker secrétaire de l'UL CGT de Rouen, Serge Laloyer et Gilles Pichavant présentent le livre à des militants de l'UL de Rouen, à l'occasion d'une réunion débat sur 1936.

Le 16 mai, France Bleu Haute Normandie interviewe Serge Laloyer sur les grèves de 36 et le Front Populaire.

Le 19 septembre, Serge Laloyer rencontre les retraités Dockers de Rouen à l'occasion d'un travail sur l'histoire du syndicat des dockers. 8 livres ont trouvé preneur.

Le 22 septembre à l'initiative du Maire de Bolbec, Serge Laloyer est invité à présenter une conférence sur 1936, le Front Populaire et les grèves. Un débat a lieu ensuite en présence d'André Duroméa, ancien Maire du Havre. Une quarantaine de personnes participaient et 15 livres seront vendus.

Région rouennaise

avec les Unions locale CGT de Rouen, de Grand Quevilly-Couronne (Par Serge Laloyer)

Dans la région rouennaise, des initiatives de même nature ont été organisées.

Le 2 juin 2006, Marcel Letessier membre du CA de l'IHS-CGT-76, et Serge Laloyer secrétaire adjoint, ont assuré une conférence débat à la Mairie de Canteleu. Ce fut l'occasion de faire connaître l'ouvrage sur 1936 : 11 livres vendus.

Le 6 juin, l'Union Locale de Quevilly – Couronne tenait

Elbeuf

Le 7 juin, la soirée organisée par l'Union Locale CGT d'Elbeuf et notre Institut CGT d'Histoire sociale, obtient un grand succès.

A l'initiative de Jacques Leclère adhérent de l' IHS CGT 76 et de Pierre Largesse vice-président de cet institut ; l'Union Locale avait organisé une soirée pour commémorer le soixantième anniversaire des Grèves de 1936. Depuis plusieurs semaines un collectif de dix personnes avait été mis en place pour l'organiser sous la direction de Guy Courtois.

Dans la Salle des Fêtes de la mairie qui nous accueillait, se tint dès 14 heures une **Exposition** de photographies et

de documents préparée par le collectif ; puis à partir de 18 h 30, devant 150 personnes présentes, eut lieu d’abord la projection d’un **Vidéo-film** original réalisé par Eric Bevilacqua et Stéphane Poulain, deux syndicalistes maîtrisant l’informatique, à partir de documents, avec une bande son issue de recherches, et dont le montage méritait les plus grands éloges. Cette réalisation fut très appréciée. Henri Coffard secrétaire de l’UL et Mme Françoise Guillotin maire d’Elbeuf rappelèrent les faits historiques et le contexte social actuel.

La **Conférence** revêtait une forme originale puisque, comme à Dieppe, les organisateurs avaient fait appel à des comédiens : Agnès Dewitte et Catherine Carzola de la Comédie errante lurent, ou plutôt interprétèrent des textes issus de documents d’archives, expression authentique de l’affrontement de classe des patrons et des travailleurs. Les deux comédiennes furent elles aussi longuement applaudies.

L’intervention de Pierre Largesse fut suivie avec une

attention soutenue par l’auditoire pendant trois quarts d’heure, ce qui prouve que le sujet - de la description de la vie ouvrière à son manque de protection juridique, des causes des grèves à leur déroulement, des conquêtes de ce grand mouvement social à leur remise en cause par le patronat - intéressait nos contemporains. Bien entendu le contexte national de lutte contre le fascisme, pour le Front populaire pour le pain, la paix, la liberté ainsi que les dangers de la situation internationale furent décrits.

Le vin d’honneur qui suivit permit des échanges, des questions, des témoignages. Il fut vendu 48 ouvrages *L’été 36* édité par l’IHS CGT 76 et les autres ouvrages écrits par le conférencier.

Comme pour Dieppe, le succès de la soirée d’Elbeuf consacrée à l’histoire sociale devrait inciter notre Institut à réfléchir à l’organisation d’autres manifestations de ce genre.

Fête de l’Humanité

L’IHS a été invité à participer à un débat sur le thème « du Front populaire à 2006 » le 5 novembre dernier à la 3ème fête de l’Humanité.



Devant une assistance nombreuse, **Charles Sylvestre** des Amis de l’Humanité faisait un exposé brillant sur la période des années 30, en développant particulièrement la situation internationale, le poids des intellectuels, puis présentait la victoire du Front populaire et les grèves.

Pierre Largesse, pour l’IHS, développait, lui, la situation économique en Seine-Maritime dans l’après guerre 14-18 et les années 30, ainsi que le contexte électoral local et la grève de Breguet.

Gilles Pichavant, pour l’IHS, revenait sur les spécificités du mouvement social marqué par les occupations d’usines et leur déroulement en Seine-Maritime. Il insistait aussi sur la force de l’extrême droite dans la région comme partout en France, marqué par le contrôle de plusieurs journaux locaux et l’impact sur le rassemblement des forces populaires et la réunification syndicale, des journées de février 34.

Rencontre du livre de Maromme

Comme chaque année notre IHS a été présent à la Rencontre du Livre de Maromme, les 18 et 19 novembre derniers.

Nous avons été conviés à un débat sur le thème du front populaire, avec Annie Lacroix-Riz, professeure d’histoire contemporaine à Paris 7, et auteure du livre « **Le choix de la défaite** », et Gérard Filoche, inspecteur du travail, auteur du livre « **La vie, l’amour, la santé sont précaires, pourquoi le travail ne le serait-il pas? Faut-il brûler le Code du travail** », sur la casse du Code du Travail



A retenir particulièrement la riche et superbe intervention d’Annie Lacroix-Riz, qui, s’appuyant sur les travaux de recherche qu’elle a mené pendant une dizaine d’années dans de nombreux fonds d’archives, et en particulier celui de la Banque de France et du Ministère de s affaires étrangère, apportait la démonstration que le slogan « **plutôt Hitler que le Front populaire** » n’était pas usurpé. La source de la défaite de 40 résultait des banques est bien à rechercher dans le choix des banquiers.

Notre institut:

L'Institut C.G.T. d'Histoire Sociale de Seine Maritime a été créé à l'initiative de l'Union Départementale C.G.T, et des Unions Locales du département.

Il s'agit d'une association régie par la loi 1901.

Les statuts ont été déposés le 13 décembre 1996, et un avis a été publié au Journal Officiel le 25 décembre de la même année. L'Institut fonctionne comme toutes les associations loi 1901.

Extrait des statuts:

"Article 3: L'Institut se fixe comme missions :

-Le collectage, la sauvegarde et le traitement d'informations et de documents de tout nature, se rattachant à l'histoire sociale de la Seine Maritime, et plus particulièrement à l'histoire du syndicalisme et à leur exploitation à des fins de formation et de recherche historique.

-La mise en oeuvre d'études, de recherches et de larges confrontations dans les domaines de son champ d'investigation.

-La contribution à l'information et à la formation des militants syndicaux, des travailleurs, des étudiants et de toutes organisations intéressées à l'histoire sociale. "

La 9ème Assemblée générale de l'association s'est tenue à Rouen le 25 novembre 2005.

Elle a élu un Conseil d'administration qui a élu un bureau composé de:

Président : Marceau Burette

Vice-président: Pierre Largesse

Vice-président: Albert Perrot

Secrétaire: Gilles Pichavant

Secrétaire adjoint: Serge Laloyer

Trésorier: Maryse Olivier

Archiviste: François Auvray

Font aussi partie du Conseil d'administration, Marius Bastide, John Bartzman, Guy Décamps, Jacques Defortescu, Jacques Fiocre, Michel Fossé, Marcel Letessier, Alexandre Levillain, Pierre Michel, Robert Privat, et Guy Würcker.

L'Institut CGT d'Histoire Sociale de Seine Maritime publie plusieurs fois par an cette revue appelée "le Fil rouge" à destination de ses adhérents.

Un site Internet pour l'IHS-CGT-76: Vous trouverez une foule d'informations (archives du Fil rouge, liens vers les autres instituts) sur le site Internet de l'IHS-CGT-76 à l'adresse provisoire:

<http://perso.wanadoo.fr/gilles.pichavant/ihscgt76/>

Pour recevoir les numéros suivants et nous aider à les éditer, adhérez individuellement ou collectivement, à notre association. Cette cotisation prendra effet pour l'année 2007.

Adhésion individuelle pour 2007:

Nom: Prénom:

Adresse:

Code Postal: Ville:

☐ Adhésion simple **16 €**
(sans abonnement aux Cahiers d'Histoire Sociale*)

☐ Adhésion-Abonnement **29 €**
(avec abonnement aux Cahiers d'Histoire Sociale*)

Date de paiement :

Adhésion collective pour 2007 (sans abonnement aux Cahiers d'Histoire Sociale*):

☐ Abonnement collectif avec un envoi unique de plus de 10 exemplaires : **8 € par numéro** (une seule adresse de livraison).

☒ Syndicat , UL ou association loi 1901:

☐ adhésion **50 €**

☒ Comité d'Entreprise (ou similaire):
(avec l'abonnement aux Cahiers d'Histoire Sociale*)

☐ moins de 500 salariés: **80 €**

☐ plus de 500 salariés: **160 €**

(Avec 4 exemplaires du *fil rouge*)

Intitulé:

Adresse:

Code Postal:

Ville:

Adresser le Chèque à : "**Institut CGT d'histoire sociale de Seine Maritime**", maison CGT 26 avenue Jean Rondeaux 76108 Rouen Cedex

"**Les Cahiers d'Histoire Sociale**" sont la revue nationale de l'Institut CGT d'Histoire